

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 21 février 2012, se tenait à 19h30 une assemblée spéciale du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier (arrivé à 19h31), Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil mardi le 21 février 2012 à 19h30 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Camion 2007 – contrat de crédit bail et option d'achat;
2. Période de questions;
3. Levée de l'assemblée.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h30.

#### 1- CAMION 2007 – CONTRAT DE CRÉDIT BAIL ET OPTION D'ACHAT

2012-02-36

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a fait l'acquisition par crédit-bail du camion Sterling 2007 avec équipement à neige;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat établi pour une période de 60 mois se terminera en mai 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du contrat de crédit-bail no 001-0057229-000, la municipalité peut se porter acquéreur du dit camion pour la somme de \$32 820.03 taxes en sus et frais applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'option d'achat prévue au dit contrat peut être exercée le 28 mai 2012;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **signifie à Crédit-Bail Scotia qu'elle désire exercer l'option d'achat afin de se porter acquéreur du camion Sterling 2007 avec équipement à neige**, et autorise Crédit-Bail Scotia à débiter notre compte du montant prévu au contrat. De plus, la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer le document à cet effet.

2- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

3- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Georges-Henri Duchesnay la fermeture de l'assemblée à 19h45.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice gén. /sec. très.